



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
6 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau,
Benoit Millette, Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 152 du Code municipal de Québec, vous êtes
convoqués à une séance extraordinaire ;

AVIS SPÉCIAL, par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil
de cette municipalité est convoquée par le soussigné, Mario B. Briggs, directeur
général agréé et greffier-trésorier, pour être tenue à l'Hôtel de Ville au 550, rue
Notre-Dame, Montebello, à **18 h 30, le 6 décembre 2022** et qu'il y sera pris en
considération les sujets suivants:

- 1- Adoption du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025
- 2- Période de questions des citoyens sur le PTI 2023-2024-2025

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier de la
Municipalité de Montebello, certifie par la présente que l'avis de convocation de
la séance extraordinaire du 6 décembre 2022 a été signifié à chacun des membres
du Conseil municipal le 22 novembre 2022, et ce, conformément au Code
municipal.

Je donne ce certificat, le 22 novembre 2022

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
6 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025
5. Période de questions des citoyens sur le PTI 2023-2024-2025
6. Levée de la séance



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
6 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **6 décembre 2022 à 18 h 30** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello à laquelle sont présents Madame la conseillère Jéshabelle Dicaire et Messieurs les conseillers André Mathieu, Benoit Millette et Dominique Primeau.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Les conseillers Jean-Philippe Comeau et Pierre Bertrand ont motivés leurs absences.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Personne n'assiste à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. Avis de convocation

Le directeur général agréé et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

2022-12-295

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Dominique Primeau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-12-296

4. Adoption du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit adopter chaque année un plan triennal des immobilisations conformément à l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT les discussions entre les membres du conseil.

Il est proposé par André Mathieu

QUE ce conseil adopte le plan triennal des immobilisations 2023-2024-2025 suivant :



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
6 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE le montant prévu au financement de ces dépenses en immobilisations est détaillé dans le document « Plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 » en

ADMINISTRATION	2023	2024	2025
Hôtel de ville - peinture intérieure	3 000 \$	0 \$	0 \$
Hôtel de ville - peinture extérieure	2 000 \$	0 \$	0 \$
Bibliothèque - peinture intérieure	1 000 \$		
TRAVAUX PUBLICS			
Régularisation de la rue du Progrès	25 000 \$	0 \$	0 \$
Connexion des égouts de la rue du Progrès	0 \$	50 000 \$	0 \$
Construction d'un nouveau garage municipal	0 \$	0 \$	2 500 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU			
Pompe La Saumon	35 000 \$	0 \$	0 \$
Pompe des eaux usées	320,000 \$		
Vidages de l'étang de boue	35 000 \$		
Compteur d'eau potable	5 000 \$	20 000 \$	
URBANISME ET ENVIRONNEMENT			
Programme inventaire des fosses septiques	10 000 \$	0 \$	0 \$
PARCS ET TERRAINS DE JEUX			
Réaménagement des infrastructures de loisirs	40 000 \$	0 \$	0 \$
LOISIRS ET CULTURE			
Bibliothèque – escalier – béton	20 000 \$	0 \$	0 \$
TOTAL	496 000 \$	70 000 \$	2 500 000 \$

annexe.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions pour les citoyens

Personne n'assiste à la séance.

6. Levée de la séance extraordinaire à 18h33

Il est proposé par Benoit Millette

2022-12-297



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
6 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.


SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 21 décembre 2022



Nicole Laflamme
Mairesse



Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
6 DÉCEMBRE 2022**

